

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE**

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**4 MARS 2020**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, à Ville-Marie, au 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209, le **MERCREDI 4 MARS 2020, à 19 h 08**, à laquelle :

**SONT PRÉSENTS :**

M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère-Angliers et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville
M <sup>me</sup> Carmen Côté	, mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Bruno Boyer	, maire de Belleterre
M. Yves Ouellet	, maire de la Ville de Témiscaming

**TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, SOUS LA PRÉSIDENCE DE :**

M<sup>me</sup> Claire Bolduc , préfète de la MRCT

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Daniel Dufault	, coordonnateur au service d'aménagement
M. Chaibou Achirou	, directeur à la gestion du territoire
M <sup>me</sup> Christelle Rivest	, directrice des ressources financières, humaines et matérielles
M <sup>me</sup> Lyne Gironne	, directrice générale – secrétaire-trésorière
M <sup>me</sup> Monia Jacques	, directrice à l'aménagement et au développement du territoire

**N. B.** : Le comité administratif de la MRC s'est réuni en réunion privée de 17 h à 19 h 07.

**03-20-091A**

**Ouverture de la séance ordinaire publique à 18 h et adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

**03-20-092A**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2020.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2020 ayant été transmis par le biais de la plateforme à tous les conseillers.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
appuyé par M. Yves Ouellet  
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

**Information**

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).**

1re partie

Aucune question de l'assistance.

**03-20-093A**

**GESTION DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT: FLI 2020-01 / FLI 2020-02.**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité Finance;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un prêt de 25 000 \$ au dossier FLI 2020-01 (terme de 6 ans) et un second prêt de 19 000 \$ au dossier FLI 2020-02 (terme de 7 ans), au taux de 6 %.

La directrice générale – secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

**03-20-094A**

**GESTION DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT: FLI 2020-03.**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité Finance;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un prêt de 75 500 \$ au dossier FLI 2020-03 remboursable sur un terme de 7 ans, au taux de 7,95 %.

La directrice générale – secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

**Information**      **GESTION DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT: SUIVI FLI 2019-03**

Lors de la réunion privée, les membres du CA ont reçu un suivi pour le dossier FLI 2019-03.

**Information**      **GESTION DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT: SUIVI FLI 2016-11.**

Les membres du CA ont pris acte, lors de la réunion privée, des derniers développements entourant le dossier FLI 2016-11.

**03-20-095A**      **GESTION DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) - AUTORISATION POUR LA RADIATION D'UN PRÊT.**

**CONSIDÉRANT** l'état de situation présenté en réunion privée sur le dossier FLI 2010-10;

**CONSIDÉRANT QUE** le dossier est présentement judiciairisé et se trouve dans une impasse;

**CONSIDÉRANT** la transparence, la collaboration soutenue et la bonne foi du détenteur du prêt avec la MRCT;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Témiscamingue doit prendre une décision pour permettre la réalisation d'étapes importantes pour le détenteur du prêt;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
et résolu unanimement

- **DE CONSENTIR** à radier le résiduel du prêt au Fonds local d'investissement, au dossier FLI 2010-10 dont le solde au 7 février 2020 est de 126 054,51 \$ sans les intérêts et de 132 185.83 \$ avec les intérêts.
- **D'ACCORDER** une quittance finale sur le prêt du dossier FLI.
- **QUE** le résiduel des liquidités de l'entreprise seront redistribués aux bailleurs de fonds, s'il y a lieu.
- **QUE** cette décision prenne effet si la radiation des dettes de l'entreprise est également acceptée par les autres bailleurs de fonds.

**Information**      **DISPONIBILITÉ DES FONDS FLI ET FLS.**

En date du 21 février 2020, la disponibilité du FLI est de 966 880.10 \$ et celle du FLS de 246 836.19 \$.

**03-20-096A**

**GESTION RH: AUTORISATION D'EMBAUCHE - AGENT DE PRÉVENTION INCENDIE.**

**CONSIDÉRANT QUE** l'autorisation pour l'embauche d'un agent de prévention en sécurité incendie a été donnée le 12 février dernier, sous la résolution 02-20-060A;

**CONSIDÉRANT QU'UN** affichage de poste a eu lieu en février dernier et qu'une candidate a complété le processus de sélection et réussi l'examen écrit;

**CONSIDÉRANT QUE** cette candidate a été rencontrée le 13 février dernier;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche de Mme Madeleine Bourgeois, à titre d'agente de prévention en sécurité incendie.
  - Selon le budget octroyé par les municipalités participantes pour la réalisation du projet, soit 17 \$ de l'heure.
  - Entrée en fonction : Mars 2020
  - Fin de contrat prévu : 31 octobre 2020

Madame Bourgeois est assujettie à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de six mois;
- Poste contractuel à temps plein;
- Lieu de travail : bureau de Laverlochère-Angliers.

**03-20-097A**

**GESTION RH: AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN 2E AGENT DE PRÉVENTION INCENDIE.**

**CONSIDÉRANT QUE** l'autorisation pour l'embauche d'un agent de prévention en sécurité incendie a été donnée le 12 février dernier, sous la résolution 02-20-060A;

**CONSIDÉRANT QU'UN** affichage de poste a eu lieu en février dernier et qu'une candidate a été retenue pour combler le poste, mais que celle-ci n'est pas bilingue;

**CONSIDÉRANT QUE** des inspections doivent être faites auprès de population anglophone;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche de M. André Melançon, à titre d'agent de prévention en sécurité incendie.
  - Selon le budget octroyé par les municipalités participantes pour la réalisation du projet, soit 17 \$ de l'heure.
  - Entrée en fonction : Mars 2020
  - Fin de contrat prévu : 31 octobre 2020

Monsieur Melançon est assujetti à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de six mois;
- Poste contractuel à temps plein;
- Lieu de travail : bureau de Laverlochère-Angliers.

**03-20-098A**

**GESTION RH: AUTORISATION D'EMBAUCHE - CHARGÉ DE PROJET EN SÉCURITÉ INCENDIE.**

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé # 484 a remis sa démission en janvier dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** l'affichage de poste a eu lieu en février et qu'une candidature a été retenue;

**CONSIDÉRANT QUE** la candidate avait été rencontrée le 6 février dernier et qu'elle avait au préalable rempli l'examen écrit et répondu aux questions en entrevue;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche de Mme Andréane Hamelin, à titre de chargée de projet en sécurité incendie.
  - Selon la politique salariale, classe 4 échelon 10
  - Entrée en fonction : le 30 mars 2020

Madame Hamelin est assujettie à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de six mois;
- 35 heures/semaine;
- Poste permanent à temps plein;
- Lieu de travail : bureau de Laverlochère-Angliers

Madame Hamelin est propriétaire d'une entreprise dont les activités principales se déroulent au printemps. Un arrangement est proposé afin de lui permettre de concilier les deux. Pour la période où elle devra s'impliquer au niveau de son entreprise, ses heures seront établies selon un horaire de 40 heures par 2 semaines. À la fin de sa probation, son horaire sera révisé auprès du comité administratif.

03-20-099A

**GESTION RH: PROPOSITION D'AJUSTEMENT DE L'HORAIRE D'UN EMPLOYÉ.**

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé #31 occupe le poste d'inspecteur en bâtiment depuis 26 ans, à raison de 26 semaines de 35 heures soit 910 heures par année.

**CONSIDÉRANT QU'**en 2018, une demande pour réduire les heures d'inspection a été faite par l'employé et qu'à cette période, il était impossible de répondre complètement à cette demande, vu les ressources nouvelles en place;

**CONSIDÉRANT QU'**il était prévu que l'employé occupant le poste de technicien en évaluation présentement soit formé afin de réaliser des inspections terrain et qu'il est prêt à débiter sa formation dès maintenant;

**CONSIDÉRANT QUE** la formation pourrait débuter dès maintenant et mis en application sur le terrain à partir de mai;

**CONSIDÉRANT QUE** le technicien en évaluation pourra effectuer des inspections à partir de cet été, pour combler la réduction des heures;

**CONSIDÉRANT QUE** la vision du service d'évaluation est de former les employés afin qu'ils soient en mesure d'effectuer des inspections ainsi que les mises à jour des dossiers de propriété inspectés;

**CONSIDÉRANT QU'**une réorganisation est à prévoir au service d'évaluation, afin d'élargir le champ d'expertise de chaque poste et permettre de solidifier le service pour les années à venir.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'ajustement des heures de travail de l'employé #31, en réduisant le nombre d'heures annuel à 468 heures par année, soit 26 semaines de 18 heures et que les inspections restantes soient faites par le technicien en évaluation.

03-20-100A

**AUTORISATION POUR LA PARTICIPATION AU COLLOQUE CITY NATION PLACE AMERICA.**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de demeurer à l'affût des dernières tendances en matière d'attractivité et dans le but de se donner les outils pour rester innovants;

**CONSIDÉRANT** que la MRC et le territoire souhaitent établir depuis longtemps des relations avec des partenaires ontariens;

**CONSIDÉRANT** que le colloque comprend des présentations sur la place des citoyens dans le déploiement d'une image de marque, réaliser plus avec moins : stratégies marketing abordables qui ont fait leurs preuves et création d'expériences touristiques basées sur les communautés;

**CONSIDÉRANT** que la participation à ce colloque est estimée à un montant de 1 500,00\$ (taxes en sus) comprenant les frais d'inscription, d'hébergement, de repas et de déplacement;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
appuyé par M. Yves Ouellet  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** Madame Catherine Drolet-Marchand, coordonnatrice des communications et de la promotion du territoire, à participer au colloque City Nation Place America les 19 et 20 mai 2020 à Toronto.
- **QUE** la MRC procède au remboursement des dépenses, sur présentation des factures et selon la politique en vigueur.

Cette dépense est financée à part égale entre le service « rémunération développement économique » et le Programme mobilisation diversité (PMD) 2019-2022.

#### Information

#### **INFORMATION - STAGIAIRE EN PUBLICITÉ ET MÉDIAS SOCIAUX.**

Le Cégep de Jonquière a approché la MRC pour valider son intérêt à accueillir une stagiaire non rémunérée en publicité et médias sociaux pour une durée de 5 semaines soit du 6 avril au 8 mai 2020. Voici les tâches qu'elle pourrait réaliser en support à la coordonnatrice des communications et de la promotion du territoire : support dans la gestion des médias sociaux de la page Vivre au Témiscamingue, membre du comité organisateur du colloque sur l'accueil et l'intégration à venir, mise sur pied d'une boutique en ligne pour la vente d'outils promotionnels (projet pilote), idéation de concepts afin de paraître dans les médias nationaux et support dans la réalisation de visuels graphiques (au besoin). La MRC est en attente d'un suivi à savoir si la stagiaire choisit le Témiscamingue.

#### 03-20-101A

#### **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES – AUTORISATION POUR L'EMBAUCHE D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT – MADA ET PFM.**

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé # 485 a donné sa démission effective le 7 février dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** l'autorisation pour afficher le poste a été donnée le 12 février dernier, sous la résolution 02-20-059A;

**CONSIDÉRANT QU'UN** affichage de poste a été fait en février et que trois candidatures ont été reçues;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** entrevue a été réalisée avec une des trois candidatures;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche de Madame Anouk Paradis, à titre d'agente de développement MADA et PFM:
  - Selon la politique salariale, classe 4 échelon 9
  - Entrée en fonction : début avril 2020

Madame Paradis est assujetti à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de six mois;
- 35 heures/semaine;
- Poste contractuel à temps plein;
- Lieu de travail : bureau de Laverlochère-Angliers.

#### 03-20-102A

#### **GESTION DE L'IMMEUBLE: AUTORISATION POUR DEMANDER UNE OFFRE DE SERVICES POUR LE PROJET DE CLIMATISATION ET VENTILATION.**

**ATTENDU QUE** la MRC de Témiscamingue a publié l'appel d'offres no 04-2018 par voie électronique le 9 mai 2018 invitant les firmes intéressées à présenter une soumission pour des services d'ingénierie en vue de l'installation d'un système de ventilation-climatisation pour le 2e étage de son édifice administratif situé au 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie;

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC avait rejeté la seule offre, sur la recommandation du comité de sélection;

**ATTENDU QUE** des modifications ont été apportées concernant le seuil des appels d'offres pour conclure des contrats de gré à gré;

**ATTENDU QUE** le présent projet doit être relancé afin d'assurer une air de qualité dans l'immeuble administratif, sis au 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, à Ville-Marie;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la directrice générale-secrétaire-trésorière à demander des offres pour des services d'ingénierie dans le cadre du projet de ventilation-climatisation des bureaux de l'édifice administratif de la MRCT.

#### 03-20-103A

#### **SÉCURITÉ INCENDIE - ADOPTION ET DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL DU SCHÉMA EN SÉCURITÉ INCENDIE.**

**CONSIDÉRANT** l'adoption du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie par le conseil de la MRC de Témiscamingue le 18 octobre 2017 et l'entrée en vigueur dudit schéma révisé le 25 octobre 2017;

**CONSIDÉRANT** les obligations contenues dans la *Loi sur la sécurité incendie*, soit notamment le dépôt d'un rapport d'activité annuel pour l'exercice précédent et des projets pour l'année suivante en matière de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT** que le MSP exige le dépôt de ces rapports avant le 25 février 2020;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Yves Ouellet  
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** le rapport d'activité incendie pour la période s'étendant du 25 octobre 2018 au 25 novembre 2019 (an 2) tel que présenté.
- **D'AUTORISER** l'envoi des rapports annuels d'activités (municipalités locales et MRCT) pour l'année 2018-2019 (an 2) du schéma de couvertures de risques en sécurité incendie pour dépôt au ministère de la Sécurité publique.
- **D'AUTORISER** la préfète et la directrice générale – secrétaire-trésorière, s'il y a lieu, à signer ledit rapport pour et au nom de la MRC de Témiscamingue.

**03-20-104A**

**ENTENTE INTERMUNICIPALE URBANISME - CONTRAT DE PRÊT DE SERVICES.**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Témiscamingue peut utiliser le résiduel des heures jusqu'à concurrence de 910 heures soit 26 semaines à 35 heures;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités participantes ont été informées lors d'une rencontre de la possibilité de prêt du service la ressource en urbanisme à une municipalité non membre de l'entente par la MRC de Témiscamingue à même du résiduel des heures (910 heures);

**CONSIDÉRANT QUE** une offre de service a été soumise à la municipalité de Laverlochère-Angliers et que cette dernière a accepté l'un des scénarios proposés;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Laverlochère-Angliers a opté au prêt de service de la ressource au taux de quarante dollars et quatre-vingt-dix-sept centimes par heure (40.97 \$/heures) pour un bloc de 100 heures étalé sur une période de douze (12) mois;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
et résolu unanimement/majoritairement

- **D'AUTORISER** Mme Lyne Gironne, directrice générale-secrétaire-trésorière de la MRCT, à signer le contrat de service de prêt service de la ressource en urbanisme à la Municipalité de Laverlochère-Angliers.
- **Que** la MRCT facture la municipalité de Laverlochère-Angliers le nombre d'heures réel du travail de la ressource au taux de 40.97 \$/heure

**03-20-105A**

**OFFRE DE SERVICE POUR LA RÉALISATION DE CAPSULES VIDÉO - TVC-TK.**

**CONSIDÉRANT** que la MRC souhaite faire connaître ses mandats et sujets pertinents à l'ensemble des citoyens, dont ceux du secteur Sud;

**CONSIDÉRANT** la pertinence d'augmenter la visibilité et les communications entourant la MRC de Témiscamingue afin d'améliorer le service au citoyen et l'avancement de plusieurs projets territoriaux;

**CONSIDÉRANT** le contexte actuel, fragilisant la survie de nos médias locaux;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de TVC-TK, d'un montant de 1200\$ (taxes incluses) qui consiste à réaliser 12 capsules vidéo au courant de l'année 2020 sur divers sujets touchant la MRC de Témiscamingue, plus la production de vœux de Noël;

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M. Yves Ouellet  
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** à TVC-TK, le contrat annuel pour la réalisation de 12 capsules vidéo et vœux de Noël, au montant de 1200 \$ taxes incluses.

**03-20-106A**

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - REDDITION DE COMPTE.**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 1 904 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la MRC visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la MRC au niveau des Territoires non organisés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement / majoritairement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien

courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la MRC au niveau des Territoires non organisés, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

**03-20-107A**

**FONDS DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TÉMISCAMINGUE.**

**CONSIDÉRANT** la disponibilité budgétaire du Fonds de soutien au développement économique du Témiscamingue de 45 807 \$;

**CONSIDÉRANT** une recommandation favorable par le comité d'analyse;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Yves Ouellet  
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un soutien financier de 2 000 \$ à l'organisme le Refuge pour animaux pour leur réalisation d'une mission exploratoire au Québec, visant à une restructuration des services offerts auprès du milieu municipal et de la population.

La MRC de Témiscamingue procède au remboursement des dépenses jusqu'au montant maximal accordé par résolution du comité administratif ou par le conseil de la MRC, lors du dépôt du rapport final et des pièces justificatives confirmant les dépenses encourues. La MRC se réserve le droit de revoir le montant accordé du soutien financier, selon les réelles dépenses admissibles.

**03-20-108A**

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES -  
AUTORISATION POUR REMBOURSEMENT.**

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le versement d'un montant pour les projets suivants :

1<sup>er</sup> projet (FDT 2019 - volet 1)

Demandeur : Communauté de Kebaowek

Projet : radio communautaire CKFF 104.1

Montant autorisé : 20 000 \$

Montant à payer : 20 000 \$ (factures reçues pour un montant de 45 065.58 \$)

2<sup>e</sup> projet (FDT 2019 - volet 1)

Demandeur : Municipalité de Lorrainville

Projet : mobilier urbain

Montant autorisé : 5 745 \$

Montant à payer : 1 411.07 \$ (factures reçues pour un montant de 2 822.14 \$)

3<sup>e</sup> projet (FDT 2019 - volet 4)

Demandeur : Carnaval de Lorrainville (Municipalité de Lorrainville)

Montant autorisé : 2 500 \$

Montant à payer : 2 500 \$ (factures reçues pour un montant de 7 726.32 \$)

**Information**

**DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS AINSI QUE LES STATISTIQUES À JOUR DES VISITES SUR LE SITE WEB DE LA MRCT.**

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

**03-20-109A**

**INSPECTION ET MODERNISATION DES FICHES INDUSTRIELLES, COMMERCIALES ET INSTITUTIONNELLES (ICI).**

**CONSIDÉRANT QUE** la modernisation, mise en place par le MAMH en 2010 et obligatoire pour tous les rôles déposés depuis 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la modernisation des fiches résidentielles de toutes les municipalités comprises dans la MRC de Témiscamingue est complétée;

**CONSIDÉRANT QUE** la modernisation des dossiers de propriété ICI (institutionnels, commerciales et industriels) doit également être fait mais que la MRC de Témiscamingue ne possède pas l'expertise pour le faire;

**CONSIDÉRANT** l'avantage de moderniser nos fiches ICI, afin de se conformer aux normes du ministère et ainsi avoir des fiches de propriétés plus complètes et à jour au niveau des types et matériaux de construction, ayant donc des coûts de construction plus justes;

**CONSIDÉRANT QU'UN** montant de 25 000 \$ est mis au budget annuellement, et ce depuis 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** 329 dossiers ICI étaient à moderniser et que 200 d'entre eux ont été complétés dans les dernières années;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat a été donné à FQM Évaluation foncière pour l'année 2019;

**CONSIDÉRANT** leur offre pour l'année 2020, soit l'inspection et la modernisation de 40 dossiers, au coût unitaire de 500 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget est déjà disponible pour effectuer la modernisation de ces 40 dossiers;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le service d'évaluation de mandater FQM Évaluation foncière pour effectuer des mises à jour de dossier, incluant des inspections si nécessaires, afin de moderniser les 40 dossiers de propriété d'immeubles industriels, commerciaux

et institutionnels, pour un maximum de 25 000 \$, taxes incluses, d'ici le dépôt de rôle en septembre 2021

**03-20-110A**

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR UNE FORMATION SUR LES PRINCIPES ET CONCEPTS EN ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LE MILIEU MUNICIPAL.**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur la fiscalité municipale* confère la compétence en matière d'évaluation foncière aux organismes municipaux responsables de l'évaluation (OMRÉ) soit la MRC de Témiscamingue dans le cas présent;

**CONSIDÉRANT QU'**au Québec, l'évaluation foncière sert de base d'imposition pour le financement d'une partie importante du coût des services municipaux et scolaires;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités sont le premier contact avec le citoyen;

**CONSIDÉRANT QUE** le marché immobilier n'a cessé d'augmenter depuis les dix dernières années, faisant augmenter du même coup le rôle d'évaluation foncière et obligeant ainsi les municipalités à revoir leur taux de taxes, qui a un impact direct sur le contribuable;

**CONSIDÉRANT QU'**un sondage auprès des élus et des directeurs généraux a été fait et que 90 % ont manifesté un intérêt pour une formation sur le sujet;

**CONSIDÉRANT QU'**une offre de service a été demandée à plusieurs instances (FQM, ADMQ, ADGMRCQ), afin de démystifier certaines croyances sur l'évaluation foncière;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre pour le montage et de la diffusion d'une formation d'une durée de deux à trois heures, pour un montant de 2 155,78 \$, permettrait d'aborder de manière générale les grands principes de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
appuyé par M. Yves Ouellet  
et résolu unanimement

- **DE MANDATER** Services conseils Arnaud Warolin à préparer et diffuser une formation sur l'évaluation foncière, pour le milieu municipal, selon la soumission fournie, pour un montant de 2 155,78 \$ (taxes incluses).
- **D'AUTORISER** M<sup>me</sup> Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, à signer le contrat de service au nom de la MRC de Témiscamingue.

**03-20-111A**

**GESTION DE COURS D'EAU: AUTORISATION DE MONSIEUR CHAIBOU ACHIROU POUR PARTICIPER AU COLLOQUE ANNUEL DE L'AGCRQ.**

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC ont la compétence exclusive de la gestion des cours d'eau suivant les articles 103, 104, 105 et 106 de la loi sur les compétences municipales en vigueur en 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Témiscamingue est membre de l'Association des Gestions de Cours d'Eau (AGCRQ);

**CONSIDÉRANT QUE** le colloque annuel est une occasion de suivre de près et de s'outiller sur les différents enjeux provinciaux des cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** l'estimation des coûts relative à la participation est de 1821 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** monsieur Chaibou Achirou à participer au colloque annuel sur la gestion des cours d'eau du 1 au 3 avril 2020 à Trois-Rivières.
- **QUE** la MRC de Témiscamingue autorise le remboursement des dépenses sur présentation des factures et selon la politique en vigueur.

**Information**

**ENTENTE INTERMUNICIPALE URBANISME - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019.**

En mars 2019, une ressource a été recrutée afin de couvrir les besoins en services de règlement d'urbanisme des municipalités et de la MRC de Témiscamingue dans le cadre d'une entente intermunicipale en urbanisme. Ainsi, à l'issue de la première année d'exercice et à titre informatif, le rapport d'exercice de la ressource pour l'année 2019 met en exergue le temps consacré à chaque municipalité participante ainsi que les tâches réalisées.

**Information**

**GESTION FONCIÈRE- DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2019.**

La MRC de Témiscamingue est délégataire de l'entente de la gestion foncière signée en mai 2014 avec le MERN. Elle doit rédiger et soumettre au 31 mars de chaque année, un rapport annuel des activités de l'année auprès du MERN.

**03-20-112A**

**DÉPÔT POUR APPROBATION DES COMPTES À PAYER AINSI QUE LE RAPPORT BUDGÉTAIRE À JOUR POUR INFORMATION.**

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunérations des élus pour un montant total de **82 211,78 \$** ainsi que les comptes à payer totalisant **383 822,42 \$**, et ce, pour la période du 16 janvier au 15 février 2020.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 4 mars 2020.



**Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière**

**03-20-113A**

**MODIFICATION DE LA DATE DE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF EN AVRIL.**

**CONSIDÉRANT QUE** la préfète sera absente le 1er avril prochain;  
**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme Carmen Côté  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement / majoritairement

- **DE MODIFIER** la date de la prochaine séance du comité administratif au 8 avril 2020.

**Information**

**OBSERVATOIRE ABITIBI-TÉMISCAMINGUE.**

Mme Carmen Côté questionne les données publiées par l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue en début de semaine alors les résultats peuvent donner une image négative pour le territoire. Mme Bolduc mentionne que comme toute statistique, il faut interpréter le tout avec prudence. Ces données doivent être prises comme étant une tendance.

**Information**

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).**

2e partie

Aucune question de l'assistance.

**03-20-114A**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

**N. B. : Prochaines réunions :**

- Conseil de la MRC : 18 mars 2020
- Comité administratif : 8 avril 2020

Il est 20 h 20.



**Claire Bolduc, préfète**



**Lyne Gironne, directrice générale –  
secrétaire-trésorière**

**AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.**